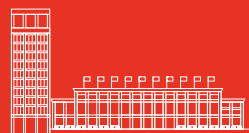


GUIDE PRATIQUE DES RISQUES MAJEURS AU HAVRE

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)



Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

C'est un risque d'origine naturelle ou résultant d'une activité humaine qui a deux caractéristiques :

- 1 Ses conséquences pour les habitants et/ou pour les biens sont importantes, c'est un événement grave.
- 2 Sa fréquence est faible : si faible que les habitants sont tentés de l'oublier et de ne pas s'y préparer. Implique la combinaison d'un aléa et d'un enjeu.

ALÉAS + ENJEUX = RISQUES

La possibilité d'un événement, d'un phénomène ou d'un danger pouvant affecter notre environnement. Ici, des précipitations importantes.



Les personnes, équipements et/ou environnements susceptibles de subir les conséquences de l'événement. Ici, la population et les habitations.



Implique la combinaison des aléas et enjeux. Ici, l'inondation.



Comment suis-je alerté en cas de risque majeur ?

Le Maire alerte et informe ses concitoyens. Selon la nature de l'événement, l'alerte peut être donnée de différentes façons :



- **Par automate d'appel.** Inscription sur alerte.lehavreseinemetropole.fr Ou dans votre mairie de résidence.



- **Par la sirène.** Un essai des sirènes a lieu tous les 1^{ers} mercredis du mois à 12h.



- **Le réseau CIGNALE** peut déclencher une ou plusieurs sirènes à l'échelle de l'estuaire, 24h/24 et transmettre très rapidement les informations aux communes et services concernés.



- **FR-Alert :** Dispositif d'alerte et d'informations à la population. Il permet la diffusion massive et rapide de SMS à toute personne détentrice d'un téléphone portable présente dans la zone de danger.

Quelles consignes de sécurité dois-je respecter ?

Ce qu'il faut faire



Se mettre à l'abri
dans un bâtiment et fermer l'ensemble des issues. En cas d'inondation, il faut se réfugier dans les étages.



S'informer
de l'évolution de la situation.



Respecter les consignes
pour votre sécurité.



Ce qu'il ne faut pas faire



Éviter les déplacements !
Ne pas aller chercher vos enfants à l'école. Enseignants et éducateurs sont là pour assurer leur sécurité.



Ne pas téléphoner !
Les lignes doivent rester libres pour les secours.



Ne pas fumer !
Ne pas faire de flammes ni d'étincelles



Comment m'informer de la situation ?



Écouter la radio :
ICI Normandie 95.1 FM ou sur francebleu.fr
France Inter 88.9 FM ou sur franceinter.fr
France Info 105.5 FM ou sur francetvinfo.fr



Consulter :
lehavre.fr
LH.lehavre
LH_LeHavre



Consulter :
lehavreseinemetropole.fr
LeHavreMetro
LeHavreMetro



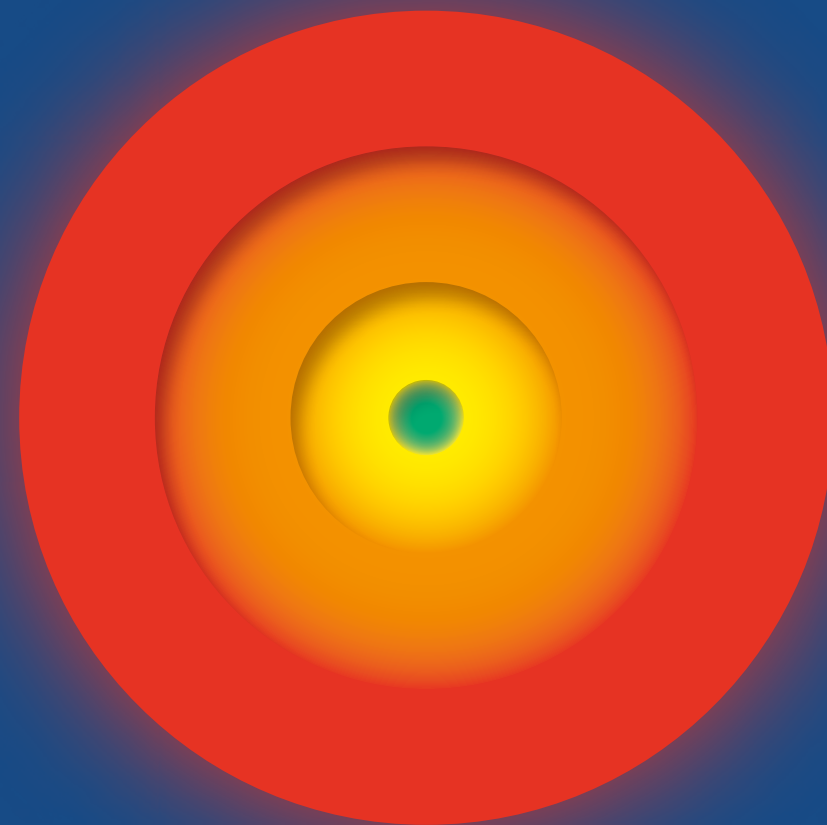
Consulter :
seine-maritime.gouv.fr
allo-industrie.com

La vigilance météo

En cas de phénomènes météorologiques dangereux, la vigilance météorologique attire l'attention de tous sur les dangers potentiels et indique les précautions à prendre pour se protéger.



Quatre couleurs pour quatre niveaux de vigilance



● Une vigilance absolue s'impose

Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Si vous devez impérativement vous déplacer, respectez la signalisation routière mise en place.

● Soyez très vigilant

Des phénomènes dangereux sont prévus. Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou toute autre activité extérieure.

● Soyez attentif

Des phénomènes dangereux peuvent survenir. Tenez-vous informés.

● Pas de vigilance particulière

En cas de risque majeur, qui fait quoi ?

En cas d'évènement majeur, les pouvoirs publics se coordonnent pour assurer la sauvegarde des personnes et des biens.



1

Les services de secours interviennent et préviennent le Maire.



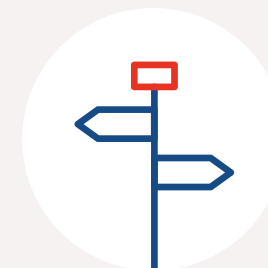
2

Si l'évènement est très important, le Préfet active le dispositif ORSEC.



3

Le Maire active le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour alerter et accompagner la population, par exemple : évacuation, ravitaillement, hébergement d'urgence.



4

Information de la population, par exemple : mise en place de déviations.



5

À l'école, les enfants sont pris en charge par les enseignants, conformément à leur Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Dans les entreprises et les collectivités, le Plan de Mise à l'Abri (PMA) peut être déclenché.



6

La radio locale (ICI Normandie) diffuse les consignes individuelles de sécurité et informe les habitants de l'évolution de la situation.

Sommaire

Les risques d'origine naturelle

7	8	9
Inondation	Submersion marine	Tempête et vent violent
10	11	12
Mouvements de terrain	Cavités souterraines	Risque climatique : canicule, grand froid

Les autres risques

13	14	15	16
Risque industriel	Transport de matières dangereuses	Risques sanitaires	Déménagement Vigipirate

Se préparer au cas où

Le saviez-vous ?

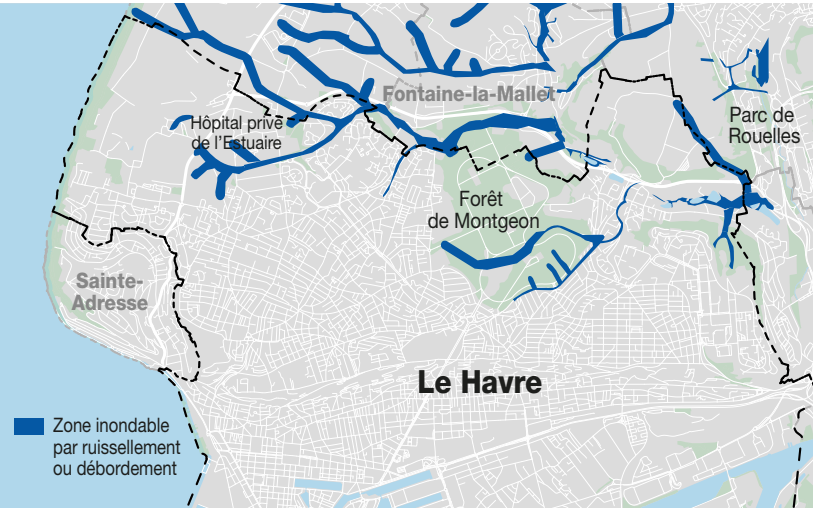
Informations utiles

17	18	19
----	----	----

Inondation

Une inondation est une montée du niveau de l'eau, plus ou moins rapide, qui fait suite à des pluies importantes parfois combinées à des coefficients de marées élevés.

Le Havre est située en territoire à risque important d'inondations. Une inondation est la conséquence de précipitations intenses et se matérialise par le débordement des rivières et des écoulements d'eau importants.



Prévention & protection

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Lézarde, approuvé le 06/05/2013, cartographie la zone inondable. Dans cette zone, toute nouvelle construction est réglementée.



La mise en place de repères de crues

En zone inondable, des repères sont installés pour indiquer les plus hautes eaux connues et ainsi garder en mémoire le risque.

Consignes générales	● Que dois-je faire ?			✗ Ne pas faire		
Consignes spécifiques inondation	● Que dois-je faire ?			✗ Ne pas faire		
	Couper le gaz et l'électricité 	Obturer les ouvertures pour empêcher l'eau de passer 	Gagner les hauteurs et ne pas descendre dans les parking souterrains ou les caves 	Ne pas s'engager à pied ou en voiture dans des zones inondées 		

ATTENTION ! 30 cm d'eau peuvent suffire à emporter un véhicule

Submersion marine

Ce phénomène peut être la conséquence de plusieurs facteurs :

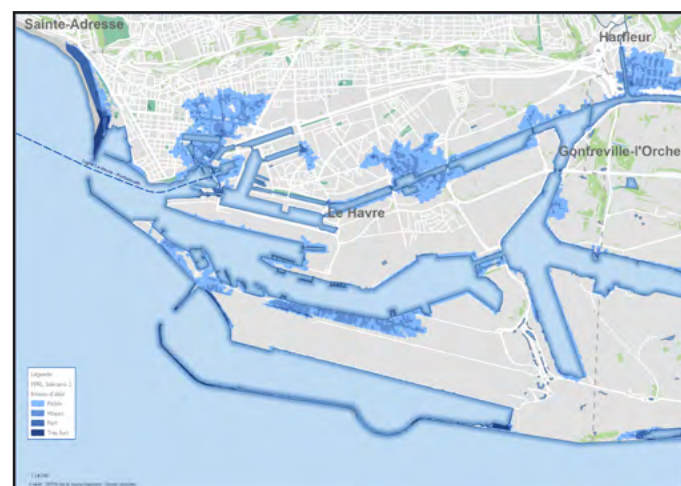
- 1 **Un fort coefficient de marée :**
Plus le coefficient est fort, plus le niveau de la mer à marée haute est élevé.

- 2 **Le passage d'une tempête :**
Une forte dépression atmosphérique et un vent de mer peuvent entraîner une surélévation du niveau marin (appelée surcote). Associées à de fortes pluies, les hauteurs d'eau peuvent provoquer des débordements au niveau des bassins urbains et sur la zone littorale.

Prévention & protection

Le Havre fait l'objet d'un plan de prévention des risques littoraux par submersion marine (PPRL) approuvé par l'État le 1^{er} juillet 2022. Pour protéger le quartier Saint-François suite à des débordements, dont celui de 1984, la Ville du Havre a érigé un muret de protection.

Les services municipaux, en lien avec Météo France, sont particulièrement vigilants lors des périodes de grandes marées.



La cartographie repère les zones exposées au risque dans les conditions actuelles et prend en compte les effets prévus du changement climatique en élevant le niveau de 20 cm.

Consignes générales	● Que dois-je faire ?			✗ Ne pas faire		
Consignes spécifiques inondation	● Que dois-je faire ?			✗ Ne pas faire		
	Couper le gaz et l'électricité 	Obturer les ouvertures pour empêcher l'eau de passer 	Gagner les hauteurs et ne pas descendre dans les parking souterrains ou les caves 	Ne pas s'engager à pieds ou en voiture dans des zones inondées 		

ATTENTION ! 30 cm d'eau peuvent suffire à emporter un véhicule

Tempête et vent violent

On parle de tempête lorsque les vents dépassent 90 km/h.



Ce risque est souvent accompagné de fortes pluies. Dans notre région, ces tempêtes ont lieu surtout en automne et en hiver. Le Havre a connu de très violentes tempêtes avec des rafales dépassant les 180 km/h. Les principaux dangers liés aux vents violents sont les effondrements de cheminées, les déracinements d'arbres, les arrachages de toitures, les chutes des lignes électriques et des projections d'éléments divers.

Prévention & protection

En cas de vents violents, 80 km/h en été et 90 km/h en hiver, **le maire peut prendre des mesures de prévention**, par exemple : annulation de manifestations en plein air ou sous chapiteaux et fermeture du parc forestier de Montgeon.

En cas de conditions météorologiques défavorables durant les grandes marées et face aux risques de projection de galets et de submersion de la digue par des paquets de mer, **l'accès à la digue nord est interdit par arrêté municipal**.

Consignes générales	● Que dois-je faire ?			✗ Ne pas faire		
Consignes spécifiques tempête et vent violent	● Que dois-je faire ?			✗ Ne pas faire		
	Ranger et fixer les objets sensibles au vent et rentrer les conteneurs d'ordures ménagères 	Ne pas s'approcher des arbres 	Ne pas s'approcher des lignes à terre 			

Si le phénomène est accompagné de fortes pluies : voir aussi pages 7 et 8

Mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol. Au Havre, le risque est dû à la présence de falaises maritimes et fluviales. Il peut se traduire par des glissements de terrain et des chutes de blocs rocheux.

Les zones concernées sont :



• La falaise maritime entre Sainte-Adresse et Octeville-sur-Mer.



• La falaise fluviale intérieure, appelée « costière », située entre la ville basse et la ville haute.

Prévention & protection

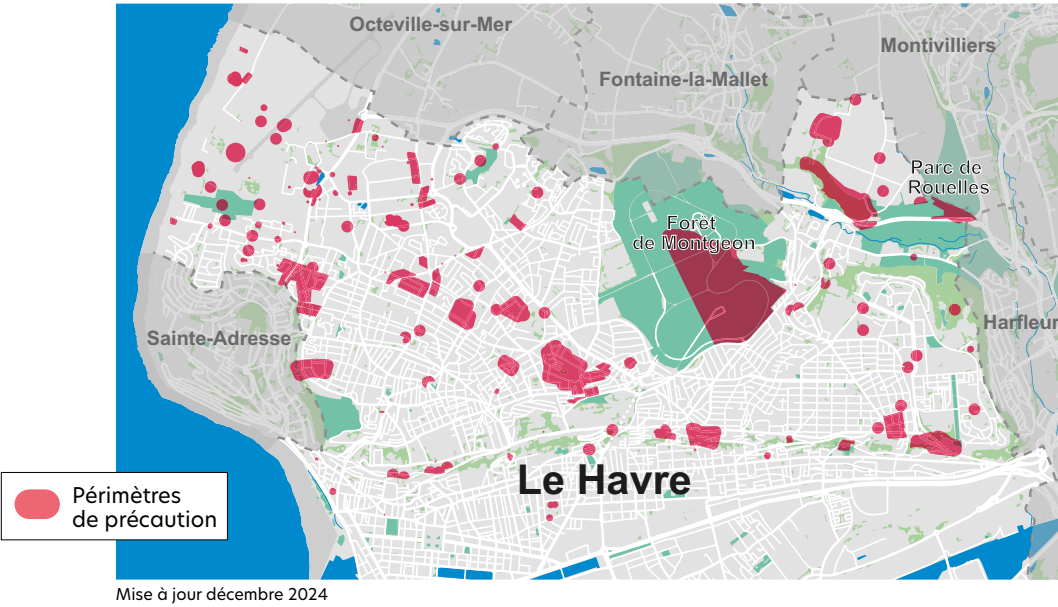
Le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** interdit toute construction à proximité du bord de la falaise. Pour la « costière », **des ouvrages de protection doivent être mis en œuvre par les propriétaires des terrains**, par exemple la construction d'un mur de soutènement.

Consignes spécifiques mouvements de terrain	● Que dois-je faire ?		✗ Ne pas faire
	Fermer le gaz et l'électricité 	Évacuer le bâtiment et s'éloigner 	Ne pas s'approcher des bâtiments endommagés 

Cavités souterraines

Naturelles ou artificielles, dans le sol ou le sous-sol, au Havre les cavités souterraines sont principalement d'origine humaine : anciennes carrières (marnières, cailloutières), aqueducs de captage de source, blockhaus et abris de la seconde guerre mondiale.

La carte ci-dessous présente l'inventaire des indices de cavités souterraines. Cependant la localisation de certaines cavités est imprécise, d'autres sont encore inconnues.



Prévention & protection

Dans certaines situations, un périmètre de précaution est associé aux cavités souterraines. En cas d'effondrement, il est impératif de prévenir les services municipaux. Des mesures de protection et un accompagnement peuvent être proposés. En cas d'urgence les habitants sont évacués.

Pour tout renseignement, contacter le service de la Protection civile Urbaine au 02 35 19 60 11

Consignes spécifiques cavités souterraines	● Que dois-je faire ?		✗ Ne pas faire
	Fermer le gaz et l'électricité 	Évacuer le bâtiment et s'éloigner 	Ne pas approcher de l'effondrement ou des bâtiments 

Canicule

Ces risques sont liés à des températures inhabituelles.

La **canicule** est définie comme un niveau de **très fortes chaleurs le jour et la nuit** pendant au moins **trois jours consécutifs**. Le jour, les températures atteignent ou dépassent 34° et ne descendent pas sous 20° la nuit.

Plan canicule

Entre le **1^{er} juin et le 31 août**, la ville déclenche son dispositif communal dès la vigilance orange « canicule » afin de limiter les conséquences pour les personnes vulnérables.

Prévention & protection

Les personnes particulièrement **vulnérables** face à la **canicule** ou au **froid** sont les **personnes âgées, malades ou sans domicile fixe, les nourrissons et les femmes enceintes**. Les personnes en bonne santé doivent elles aussi prendre des précautions de base, notamment les sportifs et les travailleurs exposés à la **chaleur** ou au **froid**.

Que dois-je faire ?



Personnes vulnérables :
donner des nouvelles



Ne pas faire

Ne pas sortir aux heures chaudes 11h-21h



Consignes
spécifiques
canicule

INFO CANICULE 0800 066 666

Grand froid

Un épisode de **grand froid** dure **au moins deux jours**. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. **Au Havre**, la vigilance est renforcée quand la **température descend à -5° C**.

Plan de viabilité hivernale

Entre le **1^{er} novembre et le 31 mars**, la ville déclenche son dispositif communal dès la vigilance orange « grand froid » et/ou sur demande du préfet. Ce dispositif mobilise d'importants moyens humains et matériels, 24h/24 et 7j/7, afin d'assurer le maintien de la circulation en cas d'intempéries. Un équipement public est mis à disposition pour l'accueil des personnes sans domicile fixe.

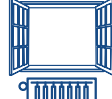
S'inscrire sur le fichier des
personnes vulnérables :



Que dois-je faire ?



Chauffer et aérer
le logement



Ne pas faire

Ne pas sortir pendant les heures froides



Consignes
spécifiques
grand froid

PERSONNE ISOLÉE, SANS ABRI SAMU SOCIAL 115

Risque industriel

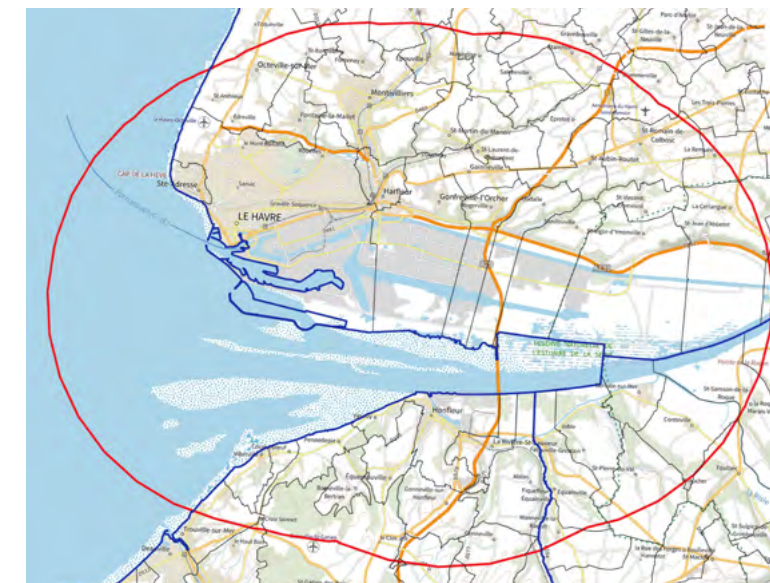
Les principales manifestations du risque industriel sont l'incendie, l'explosion et les émanations toxiques.

Ce risque peut se manifester par un accident sur un site industriel stockant, utilisant ou produisant des matières dangereuses. Le Havre est particulièrement concernée par les risques industriels, de par la présence de sites classés SEVESO (dont 17 sites seuil haut, les plus à risque) sur la zone industrialo-portuaire (ZIP).

La ville du Havre est également concernée par les risques liés aux silos. Au contact d'une source de chaleur, une explosion importante peut survenir à cause des poussières inflammables, mais sur un périmètre qui reste limité.

Prévention & protection

Le **Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)** de la ZIP du Havre, approuvé par l'État le 17 octobre 2016, constitue l'instrument essentiel de prévention par le biais d'une réglementation rigoureuse et d'un contrôle régulier des usines. En cas d'accident grave, le **Plan Particulier d'Intervention (PPI)**, piloté par le préfet, organise les secours.



○ Périmètre PPI (30 août 2023)

Que dois-je faire ?

Rentrer rapidement
dans le bâtiment
en dur le plus
proche



Fermer
et calfeutrer
portes, fenêtres
et ventilations.
S'en éloigner



Écouter la radio
et respecter
les consignes
des autorités



Ne pas faire

Ne pas aller
chercher vos
enfants à l'école
pour ne pas
les exposer



Ne pas fumer,
pas de flamme
ni d'étincelle



Ne pas téléphoner
et libérer
les lignes pour
les secours



Consignes
spécifiques
risque
industriel

CONSULTER LE SITE lehavreseinemetropole.fr

Transport de matières dangereuses (TMD)

Une matière dangereuse est une substance qui présente des risques pour l'homme, les biens ou l'environnement. Des accidents peuvent arriver sur les différents modes de transport de ces marchandises.

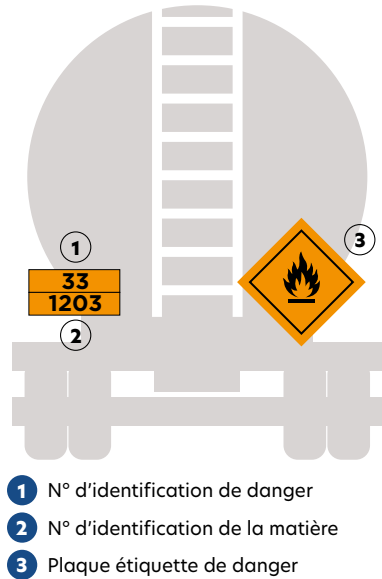
Au Havre, le transport de matières dangereuses inflammables, explosives, toxiques ou radioactives a lieu par voies routières, ferrées, maritimes et fluviales ou par des canalisations.

Prévention & protection

Des **réglementations internationales** obligent les transporteurs à respecter certaines conditions pour le transport de ces marchandises (par exemple la fabrication des citernes et la formation des chauffeurs).

Les **plaques dangers des transports** indiquent le type et le code de danger ainsi que le type de produit.

Si vous êtes témoin d'un accident, donner l'alerte en communiquant ces numéros aux secours pour leur permettre de savoir précisément de quel produit il s'agit et comment intervenir.



Consignes générales	● Que dois-je faire ?			✗ Ne pas faire		

Consignes spécifiques transport de matières dangereuses	● Que dois-je faire ?			✗ Ne pas faire	
	S'éloigner de la zone d'accident 	Alerter les secours 	Restreindre l'accès 	Ne pas s'exposer aux produits chimiques 	

Risques sanitaires

Un risque sanitaire peut être immédiat ou à long terme et représente un danger pour la santé des populations.

Parmi ces risques, on retrouve notamment les risques infectieux (contamination de la population) mais aussi les risques liés à la pollution de l'eau ou de l'air et les contaminations alimentaires.

Prévention & protection

Que faire en cas de risques sanitaires avérés ?

- Écouter et respecter les consignes des pouvoirs publics ; elles peuvent évoluer selon la situation.
- Adopter les gestes simples qui vous sont recommandés.
- Respecter les règles particulières éventuelles de circulation des personnes et animaux.
- En cas de symptômes, contacter votre médecin traitant ou le 15.

● Que dois-je faire ?	
	Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
	Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
	Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
	Éviter de se toucher le visage
	Respecter la distance avec les autres
	Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
	Porter un masque quand la distance ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire

Consignes spécifiques épidémie

Déminage



Encore aujourd'hui, des engins explosifs, vestiges des bombardements subis par la ville lors de la seconde guerre mondiale, sont régulièrement découverts.

Parmi les nombreuses bombes lancées, certaines n'ont pas explosé à l'impact. Ces munitions présentent un risque important lors de toute manipulation, notamment pendant les chantiers.

Prévention & protection

Toute personne qui découvre un engin de guerre ou une munition doit respecter les consignes suivantes :

- Ne pas toucher ou déplacer l'objet.
- Éviter que d'autres personnes s'approchent de l'objet.
- Prévenir la police (17) ou les pompiers (18) et indiquer l'emplacement de l'objet.

Des opérations de déminage ont lieu régulièrement. Certaines nécessitent d'établir un périmètre de sécurité et d'évacuer les habitants pendant quelques heures.



Vigipirate



Relevant du Gouvernement, le plan VIGIPIRATE est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Il associe tous les acteurs nationaux, l'État, les collectivités territoriales, les opérateurs publics et privés et les citoyens, à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

Prévention & protection

Le plan Vigipirate poursuit deux objectifs :

- **Développer** une culture de la vigilance et de la sécurité dans l'ensemble de la société, afin de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'action terroriste.
- **Assurer** en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.

Conseils utiles en tant que citoyens :

- **Rester** vigilant et signaler tout comportement ou objet suspect aux forces de l'ordre.
- **Aider** le travail des services d'ordre en facilitant les contrôles lors d'entrées sur certains sites.
- **Suivre** les consignes des services d'ordre et de secours en cas d'évènement ou d'opération.

Plus d'informations sur www.gouvernement.fr/vigipirate

Se préparer au cas où...

Savoir qu'un risque existe c'est bien, mais se préparer et être en mesure de pouvoir subvenir à ses besoins lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou si le gaz, l'électricité et l'eau courante sont coupés, c'est mieux...



Comment constituer un kit d'urgence ?

Dans un sac ou une valise facilement accessible, vous pouvez prévoir :

- Un équipement pour se signaler auprès des secours : sifflet, lampe torche, tissu ou panneau « SOS » de couleur vive, gilets fluorescents.
- Une radio à pile pour s'informer.
- De l'eau, des aliments énergétiques pouvant être consommés facilement (barres énergétiques, fruits secs, conserves...), un couteau multifonctions, des aliments spécifiques (par exemple pour un bébé).
- Une trousse de 1^{er} secours avec pansements, désinfectant, paracétamol, antidiarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains...
- Les photocopies des papiers personnels : carte d'identité, passeport, permis de conduire, livret de famille.
- Le double des clés de maison, de voiture.
- Quelques produits d'hygiène.
- Des vêtements chauds, des couvertures de survie.
- Quelques jeux ou livres pour occuper les enfants.

LIENS UTILES



Plan individuel de mise en sécurité (PIMS)

Ça s'est passé au Havre ...

Petite histoire des événements classés « risques majeurs » au Havre.

Inondation et submersion marine

22-25 novembre 1984

Inondation par submersion marine du front de mer et des quartiers du port.

04 juillet 2000

Inondation suite à de fortes pluies : toute la ville basse est recouverte de 40 cm à 1 m d'eau.

01 juin 2003

Inondation causée par le débordement des réseaux d'évacuation.

Tempête et vent violent

16 octobre 1987

Le vent atteint la vitesse de **180 km/h** au Cap de la Hève.

25 janvier 2020

Le vent atteint la vitesse de **172,8 km/h**.

25 septembre 2020

Une tornade de catégorie 1 (vent **entre 135 et 175 km/h**) issue d'une trombe marine atteint le front de mer et traverse la ville sur une distance d'environ 5,5 km.

Canicule

19 juillet 2022

Température la plus élevée relevée au Havre : **38,2°C**.

Grand froid

17 janvier 1985

Température la plus froide enregistrée au Havre : **-13,8°C**.

Accident industriel et transport de matières dangereuses (TMD)

07 octobre 1986

Fuite de styrène sur la zone industrielle (ATOCHÉM). 29 personnes hospitalisées suite au nuage toxique qui atteint Le Havre.

30 janvier 2012

Incendie dans la centrale thermique du Havre qui n'a pas fait de victimes.

Déminage

05 avril 2016

Opération de déminage d'une bombe anglaise de 250 kg retrouvée sur la plage de Sainte-Adresse

27 juin 2017

Déminage d'un engin explosif de la seconde guerre mondiale sur la plage du Havre

31 juillet 2019

Opération de désamorçage d'une bombe de 220 kg retrouvée sur le chantier du stade Gagarine, dans le quartier du Grand Hameau

Informations utiles

Numéros d'urgence



112 Appel d'urgence européen

18 Pompiers

17 Police Nationale

15 SAMU

114 Appel d'urgence (pour les personnes sourdes et malentendantes)

115 Veille sociale (pour les personnes sans domicile fixe)

196 Secours en mer (pour personnes ou embarcations en détresse)

Numéros de service



02 35 19 45 45 Ville du Havre

02 35 22 25 25 Communauté urbaine

02 32 79 50 00 Préfecture de Seine-Maritime

0800 473 333 Urgence gaz et électricité

02 35 19 20 20 Police Municipale

S'informer

Météo France : meteofrance.com

Préfecture de Seine-Maritime : seine-maritime.gouv.fr

Mairie du Havre : lehavre.fr

Le Havre Seine Métropole : lehavreseinemetropole.fr

Vigilance inondations : vigicrues.gouv.fr

Qualité de l'air : atmonormandie.fr

Allo Industrie : allo-industrie.com

Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine : ormes.fr



Pour être informé en temps réel, consultez les réseaux sociaux.





Mairie du Havre
1517, place de l'Hôtel de Ville
CS 40051 - 76084 Le Havre Cedex
Tél: 02.35.19.45.45

